



CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT- CGC

Fédération de la Métallurgie

INTER-CENTRES ALCATEL CIT

www.cfecgc-alcatel-cit.org

29 MAI 2006

LA CFE-CGC NÉGOCIE ET SIGNE LE PREMIER ACCORD ALCATEL GROUPE INSERTION DES HANDICAPÉS

Nous sommes tous des handicapés...

La CFE-CGC porte-voix des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise travaillant en France a toujours fait de l'insertion des travailleurs handicapés une priorité . L'insertion des handicapés c'est à la fois de la solidarité et une façon de changer les rapports dans l'entreprise en y remettant l'être humain à la place qu'il ne devrait jamais quitter : le centre . La CFE-CGC ALCATEL CIT revendique ainsi depuis plusieurs années l'embauche d'un travailler handicapé par établissement et par an .

Or le monde de l'entreprise tendu vers la compétitivité est parfois, au-delà des discours, de plus en plus dur aux malades, aux mères , aux faibles. Cela explique par exemple la sous-déclaration par les salariés de leur handicap : non seulement beaucoup d'entre eux ressentent la volonté légitime de ne pas être réduit à un détail de leur personnalité . Mais il savait que cette information peut en certain cas leur nuire (même si est illégal et immoral).

Un accord doublement novateur

L'accord que la CFE-CGC a impulsé est la conséquence de deux évolutions législatives. La loi Fillon de modernisation sociale qui a créé le cadre pour des négociations groupe en l'occurrence le groupe ALCATEL incluant toutes les filiales ABS, ASN, CIT, AAS, CFA. La CFE-CGC a été la première organisation à revendiquer de tel accords groupes avec différents thème : insertion des handicapés, participation groupe, effectifs R&D. L'autre coup de pouce du législateur est venu de la loi handicap de février 2005 (nos hommes politiques ne peuvent avoir tout faux partout même si ils s'y efforcent) qui a fortement renforcé les incitations à négocier des accords permettant une insertion véritable des handicapés. L'objectif de la CFE-CGC était dans ces négociations était de conclure un accord pour qu'ALCATEL embauche réellement des handicapés plutôt que de se défausser en versant une contribution et d'autre part que les salariés ALCATEL soit soutenus dans leur accompagnement du handicap.

Les point clés de l'accord

- **60 recrutement de personne en situation de handicap pendant la durée de l'accord .**
- **Mission Handicap groupe avec relais dans chaque établissement rendant compte aux CHSCT. Suivi paritaire de l'accord.**
- **Partenariat avec des écoles et des structures de recrutement**
- **Stage, tutorat, formation, pour améliorer la formation initiale , assurer les promotions et les adaptations des salariés handicapés**
- **Actions en faveur des conjoints et enfants de salariés en situation de handicap**
- **Politique d'achat favorisant l'insertion des handicapés chez nos sous traitants**



Le + syndical

CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

Fédération de la Métallurgie

Inter-centre Alcatel CIT www.cfecgc-alcatel-cit.org/

ACCORD ALCATEL Insertion handicapés

Un peu de concret :

- Le tableau des embauches par établissement :

ALCATEL ALENIA SPACE	Cannes	6	
	Colombes	0	
	Toulouse	6	
ALCATEL BUSINESS SYSTEM	Brest	1	
	Colombes	4	
	Illkirch	4	
ALCANET	Massy	2	
ALCATEL SUBMARINE NETWORKS	Calais	2	
	Villardeaux	2	
ALCATEL VACUUM TECHNOLOGY	Anecy	3	
COMPAGNIE FINANCIERE ALCATEL	Paris	2	
CGTI	Pacy sur Eure	0	
	Eu	4	
	Lannion	5	
	Marcoussis	1	
	Massy	2	
	Nantes Orvault	3	
	Ormes	2	
	Rennes Cesson	0	
	Rennes Saint-Grégoire	1	
	Toulouse	0	
	Vélizy	6	
	Villardeaux	3	
	RFS	Lannion	0
		Trignac	1

- Deux jours de congé payé supplémentaire par an pour chaque salarié handicapé, une journée pour accomplir les formalités administratives relatives à sa situation de handicap
- Protection de l'emploi à la fois juridiquement et par des actions anticipatrices de formation
- Participation aux dépenses engagées pour le suivi d'une action de formation à hauteur de 3000 € pour les conjoints et enfants de salariés (scolarité, transport, logement).
- Participation aux dépenses engagées pour le projet de création d'activité professionnelle ou reprise d'entreprise pour les conjoints et enfants de salariés à hauteur de 5000 €
- Aide au bénévolat : Abondement de 1 jour de congé pour un salarié par tranche de 4 jours de congés utilisés au bénéfice d'une association relative au handicap

Note : si vous êtes personnellement intéressé au contenu de l'accord contactez la CFE-CGC qui répondra à toutes vos questions.

Juste une étape.

L'objectif prioritaire de la CFE-CGC était que les embauches de salariés handicapés démarrent dès 2006 à ALCATEL et que les salariés handicapés bénéficient d'avancées. Notre signature est le signe de notre volonté d'avancer mais nous savons que l'insertion des handicapés réclamera un volontarisme général pendant toute la durée de l'accord 2006-2008. La CFE-CGC est confiante dans l'engagement des salariés d'ALCATEL CIT et leur humanisme et veillera au respect des engagements pris. ALCATEL doit mettre ses actes en conformité avec ses chartes et sa communication dans ce domaine comme dans d'autres.